



## Communiqué de presse

Lucerne, le 9 juin 2020

### **La violence et les menaces à l'encontre des agents de police pourraient être sanctionnées par des peines plus sévères à l'avenir**

FSFP – Lors de la séance du Conseil des États (session d'été) qui s'est tenue aujourd'hui, un débat a eu lieu sur le renforcement des sanctions pour les crimes commis contre les fonctionnaires et les autorités. La Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police est ravie de l'adoption du rapport minoritaire Engler (PDC / GR) sur la révision de l'article 285 CPS.

Même si, à première vue, cela semble être un détail juridique, à l'avenir, les tribunaux pourraient être en mesure de condamner des infractions plus graves à l'encontre de policiers. Il s'agit en particulier de la violence physique contre la police.

Dans la pratique et lors d'incidents passés, il a été démontré que les amendes n'ont que peu ou pas d'effet. Dans sa décision, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a exigé que les agressions physiques graves contre des policiers ne soient plus punies d'amendes mais d'emprisonnement. Outre le fait d'être plus juste, cette modification aura un effet dissuasif.

Ce dossier, qui est important pour tous les policiers et tous les autres fonctionnaires, va maintenant être soumis au Conseil national pour discussion et vote. En coopération avec le groupe interparlementaire Police & sécurité, la FSFP fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le même résultat puisse y être atteint, avec les ajustements nécessaires. Le temps est venu d'adapter cette loi qui n'est plus à jour.

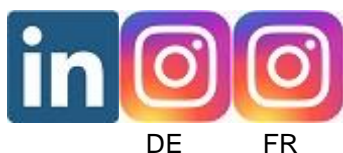
Par la suite, si le Conseil national suit également cette proposition, les tribunaux devront sanctionner ces infractions d'une nouvelle manière et ainsi mettre en œuvre les nouvelles dispositions. Ou, comme l'a bien dit la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter : " courage de prendre ses responsabilités ".

La FSFP continue de suivre ce dossier afin de s'assurer que les lois visant à lutter contre la violence à l'égard de la police soient appliquées de manière cohérente à l'avenir. Il est absurde que des personnes qui ont le devoir de protéger la population deviennent elles-mêmes des victimes, surtout lorsqu'elles ne font qu'exécuter leur travail.

---

#### **Pour de plus amples informations :**

- En français et italien : Max Hofmann, Secrétaire Général de la FSFP, tél. 076 381 44 64 (→[photo](#) / Rolf Weiss)
- En allemand : Johanna Bundi Ryser, Présidente de la FSFP, tél. 079 609 50 90 (→[photo](#) / Hans Peter Blunier)



DE

FR